

Groupes Thématiques 2 et 4

« La mise en œuvre : rôles et responsabilités des différents organes »

Tâches

1. Réfléchir aux différentes structures (structures étatiques et paraétatiques, déconcentrées et décentralisées ; partenaires techniques et financiers au développement ; organisations de la société civile ; et/ou entreprises du secteur privé) qui seraient à même d'appuyer la mise en œuvre du programme proposé, notamment pour assurer coordination, ciblage, enregistrement des bénéficiaires, paiements, et suivi et évaluation. Lister ces structures en indiquant leur rôle et responsabilités potentielles dans le projet. On pourra dégager différentes options.
2. Réfléchir à des structures de concertation adéquates, et identifier les besoins en formation et en renforcement des capacités des différentes structures identifiées.
3. Préparer une présentation de 15 minutes pour restitution en plénière.

Organisation du travail conseillée

14h00 – 14h45 Brainstorming sur la tâche 1

14h45 – 15h00 Mise par écrit des réflexions

15h00 – 15h45 Brainstorming sur la tâche 2

15h45 – 16h00 Mise par écrit des réflexions

Grandes lignes du programme proposé « Pour un régime d'allocations familiales universelles au Sénégal »

Dispositions d'urgence / de phase pilote ⇌⇌⇌⇌⇌⇌ Vision à moyen / long terme	
But	
Encourager la croissance économique et une réduction durable de la pauvreté	Encourager la croissance économique et une réduction durable de la pauvreté
Objectifs généraux	
Atténuer les effets pervers du prix élevé des denrées alimentaires	- Atténuer les effets pervers des prix alimentaires élevés à court terme - Réduire la pauvreté à moyen terme - Eviter la transmission intergénérationnelle de la pauvreté à long terme
Impact direct attendus sur les enfants	
1. Prévention de la malnutrition	1. Prévention de la malnutrition 2. Amélioration de l'accès aux services sociaux de bases 3. Promotion de l'enregistrement de la naissance pour tous les enfants 4. Réduction de la mortalité infantile
Ciblage	
a. Géographique : zones les plus vulnérables (d'après les indicateurs de pauvreté et de nutrition) b. Catégorique : tous les enfants de moins de 5 ans au sein des zones ciblées	Catégorique: tous les enfants de moins de 5 ans, sur présentation du certificat de naissance de l'enfant
Destinataire du transfert	
Mère (ou toute personne prenant soin) de l'enfant	Mère (ou toute personne prenant soin) de l'enfant
Montant du transfert	
Transferts plus importants (ex : 6500 FCFA) sur une période limitée dans le temps en réponse aux conditions actuelles difficiles	Transferts mensuels de 3800 FCFA (7,5 US\$) par enfant, soit 35% du seuil de pauvreté alimentaire, avec une allocation inférieure pour chaque enfant éligible supplémentaire par mère, indexés au prix des denrées alimentaires de base, et au besoin plafonnés
Mécanismes de paiement	
Selon la technologie disponible immédiatement (transferts monétaires par téléphone mobile, remise d'argent, etc.)	Transferts monétaires par téléphone mobile
Conditionnalité	
Pas de conditionnalité dure	Pas de conditionnalité dure
Nombre de bénéficiaires	
Mise en œuvre progressive, à mesure que les ressources (financières, humaines, matérielles) sont disponibles	Environ 2 448 000 enfants de moins de 5 ans en 2015
Activités complémentaires	
Ensemble complet de mesures préventives et curatives de lutte contre la malnutrition	Ensemble intégré de mesures de protection sociale centrées autour de l'enfant : disponibilité des services de bases, protection, etc. Mécanismes d'enregistrement des naissances plus facilement accessibles aux pauvres vivant en zones reculées grâce à un système d'enregistrement des naissances assisté par SMS Ensemble de mesures préventives et curatives de lutte contre la malnutrition Ensemble de mesures pour la santé génésique et la santé materno-infantile
Supervision	
Comité de pilotage co-présidé par le MEF et le MFSNEFM, et comprenant les partenaires financiers, d'exécution et de suivi	Un secrétariat au sein du MFSNEFM mis en place pour améliorer la coordination entre les partenaires de l'Axe 3
Exécution	
Partenaires au développement (CLM, Unicef, ONG, etc.)	Institutions nationales sous la direction d'une unité de gestion du programme mise en place au sein du MFSNEFM
Monitoring & Evaluation	
Indicateurs de S&E et budgets spécifiques au projet pilote	En accord avec les indicateurs et le cadre de S&E du DSRP, couvrant processus, progrès et impact
Budget	
Soutien de partenaires au développement pour les phases pilotes / les réponses d'urgence	Budget national (1,7% - 0,6% du revenu national)

Extraits du rapport de l'EPRI sur l'Etude de Faisabilité pour un Programme de Transferts Sociaux Monétaires comme instrument majeur d'une Protection Sociale centrée autour de l'Enfant au Sénégal (Samson et Cherrier, 2009:27-35)

Coordination générale

« Il est proposé que la supervision du programme soit assurée au sein de la CSPLP (Cellule de Suivi des Programmes de Lutte contre la Pauvreté) du Ministère de l'Economie et des Finances (MEF). La CSPLP est activement engagée dans les discussions sur la protection sociale, et a établi des connections avec les autres ministères impliqués dans la réduction de la pauvreté. Positionner le programme dans le MEF devrait lui assurer une stabilité institutionnelle et un soutien politique.

Toutefois, le MEF n'a pas de présence déconcentrée ni de capacité de mise en œuvre. Il agit au niveau des politiques uniquement, et travaille en liaison avec les structures décentralisées – qui sont souvent politisées. Une unité en charge de la mise en œuvre est nécessaire. Le Ministère de la Famille, de la Solidarité Nationale, de l'Entreprenariat Féminin et de la Microfinance (MFSNEFM) préside l'Axe 3 du DSRP sur la Protection Sociale. C'est le ministère qui a la présence la plus déconcentrée – après les Ministères de l'Education et de la Santé. La CSO-PLCP (Cellule de Suivi Opérationnel des Programmes de Lutte contre la Pauvreté) est la structure ministérielle qui a la responsabilité du suivi et de la coordination des programmes de réduction de la pauvreté. Toutefois, le MFSNEFM souffre d'une instabilité institutionnelle et d'un manque de ressource – absence d'informatisation, nombre limité de CPRS (Centre de Promotion et de Réinsertion Sociale), etc. »

Registre commun

« Le Système d'Information de Gestion (SIG) est le cœur du système de mise en œuvre. Il enregistre et vérifie par recoupement qui a le droit de recevoir l'aide et qui reçoit vraiment cette aide. Le Gouvernement du Kenya développe actuellement un SIG à code source ouvert ('open source') qui sera accessible gratuitement à tous les pays qui souhaitent l'adopter. Il est actuellement mis en œuvre sur le terrain dans quatre districts du Kenya, et sera disponible début 2009. Ce SIG devra être traduit en français. Et des interfaces avec les bases de données de l'enregistrement des naissances et des paiements devront aussi être élaborées.

Ni le MFSNEFM ni l'Etat Civil n'a de système informatisé centralisant les données sur les familles bénéficiaires ou sur les certificats de naissance. Contrairement au registre d'identité nationale (géré par la Direction de l'Automatisation du Fichier), l'Etat Civil n'est pas centralisé et reste largement non informatisé. Chaque communauté rurale (CR) gère son propre registre. Plusieurs villes ont informatisé leur Etat Civil. Mais, alors que Dakar, Ziguinchor et Kaolack ont adopté un logiciel similaire, Thies et d'autres villes en ont adopté un différent. »

Administration

« L'administration couvre la gestion de toutes les fonctions maîtresses du programme, qui incluent l'enregistrement, la fourniture du service et la gestion des cas. L'état civil est administré au niveau de la CR. Et deux types d'institutions peuvent être considérés pour l'administration du programme sur le terrain : le CPRS du MFSNEFM, et les autorités décentralisées. L'expérience en Afrique du Sud indique que la centralisation des responsabilités assure une protection plus uniforme des droits des personnes à l'assistance sociale, et que les autorités décentralisées peuvent être politisées. D'un autre côté, les CPRS ne sont pas assez nombreux et ont des capacités limitées.

Il est proposé de renforcer les CPRS et d'étendre leur couverture. Ces centres pourraient devenir l'interface entre la population aux niveaux les plus élémentaires de la société et les institutions de l'Etat. Actuellement, il n'y a que peu de CPRS (qui manquent de personnel et d'équipement), et ils ne sont pas encore accessibles à la majorité. Pour aider à combler les écarts restants entre les communautés rurales et les structures déconcentrées, il est proposé de i) renforcer les CPRS avec du personnel et des moyens supplémentaires ; et de ii) donner plus de pouvoir aux communautés au travers d'approches à base communautaire supportées par les ONG – par exemple, les CGC (Comités de Gestion Communautaire) supportés par Tostan ou les GMO (Groupes de Mise en Œuvre) appuyés par Plan Sénégal. Les CPRS renforcés travailleraient de façon plus systématique avec les comités et les volontaires communautaires (par exemple, les relais communautaires du PRN). Le centre pourrait ainsi conseiller, suivre la mise en œuvre du programme, et gérer les plaintes. »

« L'amélioration du système d'état civil sera une condition préalable au projet pilote de façon à minimiser les risques de fraude, tels que la (re-)déclaration d'un enfant de 7 ans comme ayant 5 ans. »

« Il est proposé de fournir aux sages-femmes et aux chefs de village un accès gratuit au téléphone mobile et à des applications pour ordinateurs de poche afin que le processus d'enregistrement des naissances puisse être lancé dès la confirmation d'une naissance vivante. Ceci est en ligne directe avec l'initiative Bajeenou Gox. Manobi pourra développer un logiciel permettant aux sages-femmes et aux chefs de village d'enregistrer facilement toute l'information relative au nouveau-né dans un MMS. »

Palements

« L'institution de paiement préférée est la Sonatel au travers de ses services Orange Money qui présentent un grand potentiel de développement. Le Kenya a été le premier pays au monde à utiliser les téléphones mobiles pour les transferts monétaires. Le service de paiement mobile, appelé M-PESA, a été développé par Safaricom Limited, et testé avec succès par Concern Worldwide début 2008 dans les régions les plus reculées du Kenya. Les recommandations suivantes ont pu être tirées de l'expérience M-PESA [Datta et al, 2008] :

- Organiser les ménages ciblés par groupes de dix ou moins, et nommer une personne alphabétisée comme chef de groupe – le système est basé sur une plateforme SMS, impliquant que l'utilisateur sache lire et écrire ;
- Permettre aux bénéficiaires sans document d'identification de nommer un adulte de confiance au sein du ménage pour recevoir l'argent en leur nom, sous la surveillance étroite du chef de groupe – les documents d'identification étaient une exigence majeure pour la réception de l'argent dans les centres M-PESA ;
- Fournir aux chefs de groupe un téléphone mobile et un chargeur solaire partout où aucun des membres du groupe n'a accès à un téléphone mobile, et les former à l'utilisation de l'équipement ;
- Bien que l'équipement doive être partagé entre tous les membres du groupe, fournir à chaque bénéficiaire une carte SIM pour s'inscrire au M-PESA, afin de réduire le risque de voir le transfert monétaire tomber entre les mauvaises mains ;
- Autant que possible, assurer que les ménages ciblés ont un téléphone mobile et une carte SIM compatible, ou augmenter la quantité de téléphones mobiles par famille – les téléphones mobiles se sont révélés ne pas être assez robustes pour résister à des changements fréquents de carte SIM.
- Développer un mécanisme rapide pour gérer la perte des cartes SIM – 20 des 570 bénéficiaires M-PESA ont perdu leur carte SIM.

Le programme sera élaboré en ligne avec ces recommandations. Les groupes pourraient être développés de façon cohérente avec les associations de mères envisagées par *Bajeenou Gox*. Et la collecte de l'argent pourrait coïncider avec les sessions de sensibilisation. »

Suivi et évaluation

« La responsabilité globale du S&E tombera dans celle de la CSPLP et/ou de la CSO-PLCP. L'utilisation de nouvelles technologies (SMS) permettra le suivi en temps réel des processus de suivi et d'évaluation du programme. L'ANSD pourra fournir le support technique pour l'évaluation d'impact. Un support externe ad-hoc sera recherché de la part de structures telles que : le CRDH (Centre de Recherche pour le Développement Humain) qui est engagé dans le DHS et l'évaluation du PRN ; le CEGA (*Centre for Evaluation of Global Action*) de l'Université de Californie, Berkeley, un partenaire de Tostan pour l'évaluation du projet SMS ; ou l'Université de l'Arizona, qui a mené l'évaluation du projet de transferts monétaires de la Croix Rouge Britannique au Niger. Il sera important d'impliquer la société civile dans les activités de suivi et d'évaluation. Ceci pourrait être fait au travers des canaux de coordination existants, et éventuellement appuyé par l'usage de nouvelles technologies (par exemple avec Manobi). Les associations d'enfants notamment devraient être renforcées. »

Droits

« Cette fonction tombe traditionnellement sous la responsabilité des comités et de la société civile. Des mécanismes de plaintes doivent être mis en place et soutenus par les représentants de la société civile et les autorités. Les forums d'enfants sont susceptibles de jouer un rôle très actif, et pourraient servir de canal principal pour la protection des droits. Les institutions suivantes pourront être directement impliquées :

- La Plateforme Nationale des Organisations de la Société Civile pour le Suivi des OMD au Sénégal créée en 2004 a le mandat de faciliter le dialogue au sein de la société civile autour des questions liées aux OMD, de coordonner toute activité liée au suivi des OMD, et représenter la société civile auprès du Comité National mené par l'Etat. La plateforme rassemble des ONG, des syndicats, des associations de producteurs ruraux, des associations pour la jeunesse, les femmes, les handicapés, des associations religieuses, etc.
- Des coalitions d'ONG, telles que Congad (Conseil des ONGs d'Appui au Développement), et Conafe (Coalition Nationale des Associations et ONG en faveur de l'Enfant).
- Des ONG qui supportent avec succès l'entrepreneuriat communautaire, telle que Tostan (qui a formé 1386 CGE jusqu'à présent), et Plan Sénégal qui supporte l'établissement de GMO.
- Des ONG qui appuient des Clubs d'Enfants. Plan Sénégal a établi environ 200 Clubs Guneyi qui sont impliqués dans les campagnes de vaccination, et supporte la Radio Guneyi ainsi que des associations sportives et culturelles. CCF et Save the Children (au travers de partenaires locaux) supportent aussi les clubs d'enfants. Il faut noter que le MFSNEFM soutient également le Parlement des Enfants, et le Conseil National de la Jeunesse a des structures au niveau départemental, régional et national. Cependant ces deux structures semblent politisées.
- Les comités communautaires (Conseils de Quartier, Association de Développement Villageois) sont mis en place avec la Commune et appuyés par les services techniques déconcentrés (la Direction pour l'Assistance Sociale, la Direction pour le Développement Communautaire, etc.).
- Les structures à base communautaire : les GIE (Groupements d'Intérêt Economique), les associations de femmes, les associations d'handicapés, les associations d'agriculteurs, etc.

La coordination entre ces différentes institutions – institutions décentralisées, structures déconcentrées, ONG, etc. – est faite à travers les comités de développement à chaque niveau administratif depuis l'arrondissement jusqu'au niveau régional (Comité Local de Développement, Comité Départemental de Développement, Comité Régional de Développement). »

ELABORATION PLAN D'ACTION REGIONALE / 15

JUILLET-15 SEPTEMBRE 2009

Plate-forme opérationnelle technique de : ZIGUINCHOR

ACTIVITES	PERIODE	COUT	OBSERVATION
Information des autorités administratives et locales sur l'INPS	20 au 26 juillet 2009	Sans coût	CRD
Organisation d'une journée de lancement régional	1 ^{er} au 05 août 2009	300000	
Sensibilisation des communautés	08 au 14 août 2009	6000000	30 communautés x 200000
Choix des APDC	16 aux 20 août 2009	Sans coût	
Formation des APDC	20 août au 10 septembre	Laisser à l'appréciation du Ministère	

Annexe 5 :

- Programme de formation des APDC
- Mode de motivation : s'inspirer des modes de motivations des volontaires du service civique national et des volontaires de l'agriculture.

Annexe 6 :

- Dispositif de supervision, de suivi et d'évaluation participatif.
- Niveau régional : suivi des recommandations du niveau national (périodicité supprimée)
- Rapports d'activités de suivi évaluation tous les 3 mois

DECOUPAGE DE LA CIRCONSCRIPTION

PLATE-FORME OPERATIONNELLE DE	DEPARTEMENT	NBRE APDC	NBRE DE VILLAGE	OBSERVATIONS
ZIGUINCHOR	Ziguinchor		109	83 villages 26 quartiers Le département compte 20 villages abandonnés
	Oussouye		83	80 villages 03 quartiers
	Bignona		146	328 villages 18 quartiers
				La proposition de travailler par zones homogènes ne permet pas de remplir le nombre d'APDC

1) Local, divisé en deux :

Urbain = commune

- APDC
- CPRS
- Collectif des Daaras
- OCB

Communauté rurale

- APDC
- Collectif des daaras
- OCB

Mission au niveau local :

- Tenir une réunion tous les deux mois
- Mutualisation et échanges d'expériences (alterner la présidence tous les 4 mois, après deux réunions)

NB : Cette instance peut servir de cadre

2) Département : il n'y a pas de CSA, ajouter le Point Focal de la Case des Tout-Petits

Mission au niveau départemental :

- Assurer une réunion tous les 3 mois
- Assurer l'alternance de la présidence (tous les 6 mois)
- Faire le découpage de chaque CR et commune en zone homogènes
- Appuyer la sélection des APDC dans les zones homogènes
-

3) Niveau régional

Mission :

- tenir des réunions d'échanges et de partage au moins 10 jours après le niveau départemental ;
- assurer la présidence alternative tous les six mois

Annexe 3 : Cahier de charge de l'APDC adopté

Annexe 4 :

- Profil et critères de sélection de l'APDC
- Avoir une expérience d'animateur au moins 5 ans dans un programme de développement
- S'engager à servir pendant 2 ans dans la zone.
- Supprimer le n°8
- Avoir un permis de conduire
- Supprimer le n°10